



**COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS**  
*Municipalité*

**AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS**

**PRÉAVIS N° 1/24**

**Comptes 2023**

Responsable du dossier :

Alain Barraud, Syndic

Chavannes-de-Bogis, le 28 mai 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous présenter les comptes et le rapport de gestion pour 2023. Ils sont annexés à ce préavis **pour approbation**.

L'exercice 2023 s'est soldé par un

**excédent réel des revenus de CHF 281'011.26**

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'238'000.- et que 2022 avait présenté un excédent réel de CHF 380'490.51. Cet excellent résultat s'explique principalement par un meilleur rendement des impôts et des droits de mutation ainsi qu'à des charges globalement inférieures au budget.

La Municipalité a dès lors décidé de procéder à différents amortissements complémentaires :

Excédent réel des revenus	CHF	281'011.26
Amortissements complémentaires du patrimoine	<u>(CHF</u>	<u>276'000.00)</u>
Résultat final de l'exercice 2023	<b>CHF</b>	<b>5'011.26</b>

Des explications détaillées vous sont fournies dans le rapport de gestion. Vous y trouverez également :

- Le résumé des comptes 2023 ;
- Le tableau des investissements ;
- La liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés ;
- La liste des engagements hors bilan de notre commune.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS**

- Vu** le préavis municipal N° 1/24 – comptes 2023
- Oùï** le rapport de la Commission de gestion
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

- D'approuver**
1. La gestion de l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité;
  2. Les comptes de l'exercice 2023 de la bourse communale.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 28 mai 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**



**Alain Barraud**  
Syndic



**Aline Douvé**  
Secrétaire municipale

**Comptes 2023**  
**Rapport de gestion**